



« Bara, Leez, ha Libronne. »  
Grievé lavaret gant AR TOUR d'AVRONN

### IVANTOR ILIZ PLEVIN

Plevin a zo eur barrez vihan a c'houezek kant a dud, pignet var lein melenou Kerne-Uhel. Brudet eo dreist-holl d'eur Tad Maner, peniti a zo interet en iliz; e statu a zo eno ive, daoulinet var ar pave.

Eun neubeud dehouzo, eo bet IVANTOR ILIZ PLEVIN... Eun Aotrou gwisket a zoare, savet kollier e vantell, a antrez ar presbitor hag a zortiaz d'ostu. Digerrl a reaz ar grill houarn a ro var ar vered, hag e'ch eaz en iliz. Kerzet a reaz var begou e dired en eur zelchen mad de galan. Souden, e'ch aretaz, eun den a oa var bennou e zaoulin eno e pedi Doue. — « Malloz, emean, me gava d'n e vien bet ma-unan o'ch ober an ivantor, ha setu eun den deut d'am direnk... » Hag heb ober trouz, hag hen livel fall, e trouz dre dreon ar pillerou-mein, hag e ranteaz er sektir.

« Hallo, emean, d'al labour ha duan. » Checha reaz eun direten deuz eur gomoden a oa eno, hag e kavaz ennil eur bern dillaad pleget. Merka reaz var e gater.  
Eur « roched » (1) perkal, kement ha ma kement.  
Eur « roched » mouselin;  
Eur « roched » batist.  
En eun direten all e kavaz mezer alaouret hag archanet:  
Teir « mantell divanch » (2) archanet;  
Diou « vantell divanch » griet gant aour;  
Eur « servieden vrech » alaouret, etc.

En eun derved trediten, e kavaz eur garg goulou koar, kantouellou-rou, buredu, etc.  
Eun armel all ne oa ennan nemed eun tamkik « boest » (3) archanet, hag a zigore dre an daou du. Pebez souez! Ebarz, e oa eun spes ludu griz... Da genta e kredaz e oa butun malet e oa, mez bez ar fin e reaz eur sonj all... An den daoulinet en iliz a zeuz en e remor. « Klauostre, emean, hennez

(1) Eur surluza a follo gant an morka.  
(2) Eur chap.  
(3) Eur pod-osann.

JOURNAL REGIONALISTE  
HEBDOMADAIRE  
de la  
**BRETAGNE**  
et des  
Bretons Emigrés  
**ABONNEMENTS :**  
FRANCE . . 1 an . . 3 fr. 50  
ETRANGER . . . . . 5 —  
Avec « Ar Vro » Revue Mousuella  
FRANCE . . 1 an . . . 5 fr.  
ETRANGER . . . . . 9 —  
Les abonnements sont payables  
d'avance.  
Tous changements d'adresse sont  
accompagnés de 0 fr. 50 cent.  
en Timbres-Poste.

# Ar Bobl

Directeur : **F. JAFFRENOU** « Taldir »  
Secrétaire de Rédaction : **Léon LE BERRE** « Ab Aior »  
Administrateur : **Louis GOURLET** | Correspondant Central : **Jean SOLU**  
« Evid ar Vro dre ar Bobl »  
« Frankiz da beb Barn ! »

Rédaction et Administration  
Avenue de la Gare, CARHAIX  
CORNOUAILLES  
**TARIF des INSERTIONS**  
Ann. et Récl. 4p. 01. 20 aligne  
— 3p. — 0 25 —  
Chronique Locale 0 50 —  
En Echos. . . . 0 75 —  
ON TRAITE A FORFAIT  
Les Agences Havas, la Presse  
Nouvelle et John Jones, Paris, reçoivent aussi nos Annonces.  
Les manuscrits ne sont pas rendus.

a nouz lakot poulltr er vouest-ma da strakal... Ilag hen a skuil euz ar brizen euz ar poulltr var al leurgampr, ha tostaat enn alumetezen. Raktal, eur vogeden deo a zavaz en ear, hag a reaz koumoul tro var dro d'ean. Ganthi e oa eur c'houez dilisius, c'houez vad ar balzam, ha poatr an tailloz a zantaz e galon leun a lawenidigez.

Ilag hen adarre d'el labour skriva. Eur pres a chome da zigerrl. Ermeaz hennez e tennaz eur bakaden z hag e oa dispaket gantan linsel ar vaz-kaon. « Marvat, emeo an Aotrou, hema zo eun « tapiz » bennag ! » Mez dre ma tispleg an danve, e wele warnean poltred daerou, eskorn kroazet, hag er c'heiriz... eur pez Penn-Maro, hag a zelle dioutan gant daoulagad goulanter ha garo, ovel da c'hopal d'ean : « Malehriz ! Perag e touez da derra pœc'h santel iliz Doue ! Perag e touez, gant da zaoarn dizakr, da labea linsel an Aonao ?... »

An Aotrou a ginnigaz sempla var ar plas. Oh ! an daoulagad-ze hag a oa don, ar ghouez-ze hag a oa dizantet, hag a c'hoarze-jeud, an dioufroun-ze hag a oa toull !...  
Na c'houllaz ket eom amploc'h da zelle... rag eur spont marvet a oa antret en e galon, na otle pezo. Ar penne-ze, an despet d'ean, a sklase o vad d'ean...

Ilag hen galoupat er-meaz ar sektir, er-meaz an iliz... Pa oa o tremenn, e kredaz gwelod an hini a oa daoulinet var greiz ar pave o sellout outan gant selou goupetz...  
Pa oa ar ru e gear douz an noz, e vrez a c'houllaz digantan hag hen ne oa ket bet a drouz e-pad an ivantor.

« Nan, emean... mez ar Maro a mouz gwelet a dost ! »  
AN TEO.

Faire ses imprimés à un Journal régionaliste, c'est favoriser la cause bretonne, et soutenir la cause bretonne, c'est défendre ses propres intérêts.

## La Loi de Séparation

La loi est-elle libérale ? — L'ingérence et la tyrannie de l'Etat. — Les raisons du refus de la Papauté.

Il n'est question de nos jours, que de cette grave question : La séparation de l'Eglise et de l'Etat. Depuis l'encyclique *Gravissimo* rejetant le principe des associations cultuelles, les discussions augmentent. Je n'entreprendrais pas ici d'entrer dans tous les développements de cette loi ; je voudrais seulement mettre nettement en lumière pour les lecteurs de *Ar Bobl*, ce qui est aux yeux de tous les catholiques, son vice radical, et d'essayer de montrer combien il est aisé d'éviter le conflit qui met aujourd'hui l'Etat aux prises avec l'Eglise.

La loi de séparation est-elle comme l'affirmation des partisans, une loi libérale ? Est-elle vraiment la séparation des Eglises et de l'Etat ? Que tous les gens de bonne foi en jugent !  
Qu'entend-on par séparation ?

C'est la religion absolument indépendante de l'Etat, s'organisant et s'administrant comme bon lui semble, sous la protection des lois communes, avec une liberté semblable à celle des syndicats ouvriers ou agricoles, ou de toutes autres associations. En un mot, c'est la liberté sous le droit commun sans aucune restriction.

Si la loi, du 9 décembre 1905 avait été appliquée, ils eussent pu au fait l'accepter. Mais il n'en est malheureusement rien. En effet, si les deux premiers articles proclament l'indépendance de la Religion, la loi ajoute : « sous les restrictions édictées ci-après. »  
Ces mots en disent long et sur 44 articles qu'elle comprend, 40 sont consacrés à restreindre, et ont fait à supprimer les deux premiers. En effet, chaque église ne peut ni s'organiser ni s'administrer librement comme elle l'entend. L'Etat lui impose (article 21) des associations dites cultuelles contraires aux principes de l'Eglise et réglementées minutieusement par lui, sans même que les chefs du culte soient consultés.

Si deux associations se forment dans la même paroisse, à qui la loi donne-t-elle le pouvoir de décider quelle est celle vraiment fidèle aux dogmes, à la discipline et à la hiérarchie de l'Eglise ? Est-ce l'évêque, est-ce le curé qui décident ? Non ! c'est le Conseil d'Etat, c'est-à-dire, un tribunal de politiciens à la dévotion du gouvernement (art. 8).

Ce n'est donc pas la séparation, mais l'intrusion de l'Etat dans les questions religieuses.  
L'article 21 met les associations cultuelles sous le contrôle des fonctionnaires de l'Enregistrement et des Finances.

Ce n'est donc pas encore là, la séparation loyale, mais l'ingérence de l'Etat dans les affaires de l'Eglise.

D'autre part, les cérémonies, messes, vêpres, sermons, etc. seront placés sous la surveillance de la police et de toutes les casernes de villes ou villages, articles 25, 26, 27, 31.  
La liberté de la parole accordée sans limite à tous, est refusée aux prêtres sous peine d'amende (article 35).

En droit commun, tout outrage à un fonctionnaire est jugé par le jury. S'il est commis par un prêtre on livre le préte au tribunal correctionnel qu'on estime plus clément sans doute ! (articles 34, 35 et 39).  
Et voilà ce qu'on appelle une loi libérale !

Prenez d'autres passages : On prétend avoir fait une loi libérale, alors que l'article 27 déclare que le Maire ou le Préfet réglera les sonneries de cloches, alors que l'article 28 interdit d'élever des calvaires ou des statues religieuses sur les places publiques.  
Ainsi que je le disais ci-dessus, chaque article de la loi restreint cette liberté que l'on déclare vouloir donner aux catholiques. Ce n'est pas la séparation des Eglises et de l'Etat, c'en est une contrefaçon. C'est l'oppression et l'organisation des églises par l'Etat, par un gouvernement sectaire.

Peut-on dire que cette loi est juste ? Toutes nos églises, évêchés, séminaires, etc. ont été construits dans le cours des siècles par le travail et la générosité de nos pères dans un but exclusivement religieux.  
Ces édifices sont incontestablement, notre bien puisqu'ils sont le fruit de notre foi et de celle de nos pères. La loi

respecte-elle ces biens ? Pas du tout ! l'article 12 les déclare propriété de l'Etat, des départements et des communes.

Et si l'article 13 accorde la jouissance des Eglises aux Catholiques, il suffit d'un simple décret pour les retirer sous un prétexte plus ou moins vague qui laisse ainsi le champ libre à l'arbitraire administratif.

L'assemblée nationale de 1790 avait décrété que le traitement des ministres du culte, faisait partie de la dette nationale. Ce traitement inscrit au livre de la dette publique la loi de la séparation le supprime d'un trait (article 2).

Y a-t-il lieu après cela de s'étonner du refus du chef de l'Eglise d'accepter semblable situation ? Acculé à la ruine morale de l'Eglise, le Pape a sacrifié les biens temporels et prière pour l'Eglise de France, la pauvreté et ses doctrines. Ce n'est pas cependant, comme ses adversaires déloyaux se plaisent à le répéter, qu'il n'ait pu vouloir trouver le moyen de concilier la doctrine avec la loi ; il le déclare dans l'encyclique *Gravissimo*, en ces termes :

« Plus au ciel que nous eussions quelque espérance de pouvoir, sans heurter les droits de l'Eglise, pu faire l'essai de cette loi, mais comme cet espoir nous fait défaut, la loi restant telle quelle, nous déclarons qu'il nous est impossible d'accepter. » Pour s'engager, le chef de l'Eglise demande tout simplement des garanties, le gouvernement refuse ces garanties, et se déclare résolu à appliquer sans merci une loi usurpatrice. Qu'en adviendra-t-il !  
L'avenir nous l'apprendra. Je crois avoir démontré assez nettement que la lutte à laquelle le gouvernement contraînt les catholiques, ces derniers ne la voulaient pas. C'est la paix qu'ils sollicitaient. C'est la paix qu'ils demandaient encore ; le gouvernement de MM. Clémenceau, Briand et Co la leur refuse.

Souhaitons que notre patrie n'ait pas trop à en souffrir !  
JEAN SOLU.

## Echos et Nouvelles

### La course finale jugée par un américain

Un de nos amis des Etats-Unis nous envoie la lettre suivante que nos lecteurs au courant des grandes fluctuations de la politique internationale, ne liront pas sans intérêt. Quoiqu'entrevue par des yeux américains, les conséquences futures de la politique française ne sont pas exagérées :

825, Road, New-York, U.S.A.  
« On cause beaucoup ici des affaires de France : tout le monde sent bien que c'est la dernière partie de ce pays qui se joue aujourd'hui ; chacun de vos gouvernants nous donne l'impulsion de se trouver à la curée finale, qui l'achèvera par l'étatisation de tous vos moyens de production, à commencer par vos lignes ferrées. Mais cela n'ira pas tout seul pour commencer. Beaucoup de capitalistes américains sont actionnaires de chemins de fer français ; ils ont beaucoup de titres sur l'Ouest, en particulier. Ils disent qu'ils ne laisseront pas passer le rachat sans créer quelque embarras au gouvernement français.  
Tous les gens renseignés chuchotent que vos gouvernants, ceux d'entre eux, du moins, qui sont francs-maçons ou juifs, sont bien au service de l'Allemagne dans cette affaire ; qui ne sait

que l'Est-Français est déjà annexé aux réseaux allemands ? »  
**Les conséquences du voyage de Mgr Dubourg à Rome**  
Mgr Dubourg a fait au pape sa visite ad limina ; le 24 novembre, il a été reçu par Sa Sainteté.

On assure, dans les milieux bien informés, que Mgr l'archevêque de Rennes sera promu cardinal en 1907. Pie X lui donnera le premier chapeau qui reviendra à la France.

On peut tenir pour certains que le Vatican tient beaucoup à ménager, désormais, les sentiments nationaux des Bretons. Un catholique breton aurait été prié par le nonce de rédiger, en juin dernier, un long rapport sur la situation actuelle, au point de vue politique, de la province de Bretagne. En voilà un tuyau qui pourrait bien mettre la puce à l'oreille de nos gouvernants.

### Contre la presse

Le garde des sceaux a annoncé qu'il avait été saisi de protestations contre les perquisitions opérées dans les bureaux du journal le *Novelliste de Bretagne*, à Rennes.

Le conseil a été unanime à penser que, si les faits se sont passés ainsi que le prétendent les protestataires, le magistrat responsable a outrepassé ses droits.

M. Louis Coudurier, syndic de la presse républicaine départementale de France, a adressé à M. Dulac, président de l'association, une lettre qui est une protestation éloquente contre les divers attentats scandaleux dont certains journaux ont été l'objet dans ces derniers temps, et qui font ressembler la France à son amie et alliée la sainte Russie.

### Après la bataille

Il appert que les inventaires n'ont entraîné nulle part mort d'homme, quoique le sang ait coulé en main endroit dans le Nord, dans le Nord, dans la Lozère, la Haute-Loire, etc.

Trois faits principaux sont à noter cependant : dans le Nord, le capitaine Gagniez a refusé de faire enlever la porte d'une église ; à Châteaulin, le juge de paix Nardin a refusé d'assister dans leurs opérations, prétendant que la réquisition dont il était l'objet était illégale. Enfin, à Ploudaniel, dans le Léon, le maire Croc a dressé procès-verbal au gendarme Méar, qui, atteint d'un coup de pied au ventre, respira par des coups. Le maire, qui faisait fonction d'officier de police judiciaire dans le cimetière de sa commune, motive son procès-verbal : « Le gendarme Méar a été vu se livrant à des voies de fait sur la personne de plusieurs citoyens ».

### Visite des navires

La Commission de la Marine déposera sur le bureau de la Chambre un projet de loi établissant qu'il serait dressé dans chaque port une liste générale des personnes pouvant constituer des commissions de visite. Ces commissions visiteront les navires nouvellement construits ou acquis à l'étranger avant leur premier voyage. Elles effectueront également les visites annuelles.

Dans chaque port également sera instituée une inspection de navigation maritime, une action pour mission d'inspecter tout navire en partance. liasses de papiers jaunies.

« Tout cela est lu, n'est-ce pas, capitaine ? questionna le préte ; le conviendrait de le remettre en place dans ces tiroirs. Voulez-vous tout conserver ?  
« Oui, pour le moment du moins. Ces feuillets, vieux de tant d'années, ne renferment rien d'important, mais je ne sais qu'elle vague attraction n'y intéresse ; ce sont des fils légers qui me rattachent encore à une époque disparue dans le gouffre de l'oubli. »

Le recteur prenait les liasses, une à une, pour les replacer sur les tablettes. Comme il plongeait ses mains dans un tiroir plus profond, une sorte de clou l'écorcha légèrement. Se courbant pour mieux voir, il poussa du doigt le petit bouton qui faisait saillie. La planchette bascula et découvrit un tiroir secret.

L'abbé Lemoël appela Hugon. Le capitaine abaissa une bougie allumée sur l'intérieur de la cachette. Il y avait un rouleau de maroquin vert, un cahet et une lettre écrite sur un papier grossier. Les caractères de l'enveloppe formaient l'adresse du comte de Boisgenest s'effaçant légèrement ; Hugon, anxieux, prit la lettre pliée en quatre, et lut ces quelques lignes qui paraissaient tracées à la hâte.

« Mon cher ami,  
« Je t'écris, l'oreille tendue de peur d'une alerte, à la lueur d'une flambe de bois sec. Un de mes gars t'apporte ce billet. Ce soir, je quitte la France, mais je reviendrai, ma tâche accomplie. Tes vœux ne vont pas me suivre, n'importe ; je me garde d'attaquer ces ques-

Les bateaux tant à vapeur qu'à voiles dépendront de ces deux commissions. En conséquence, la commission de surveillance des bateaux à vapeur, dépendant du ministère des Travaux publics, sera purement et simplement supprimée.

### Les costumes et le tourisme

Nous lisons dans la *Revue du Touring Club de France* de ce mois l'entretien suivant :

« Je suis un vieux touriste, et il y a une chose qui m'a toujours charmé dans mes voyages, c'est le costume, le costume régional et quelquefois local que portent encore les hommes et les femmes de nos provinces.

« Maie ce costume disparaît de plus en plus, on peut entrevoir sa fin prochaine. La mode parisienne s'infiltra jusque dans le moindre village. La robe à bon marché des magasins de nouveautés remplace presque partout le jupon épais et coussu des vieux, et le chapeau, l'horrible chapeau à 4 fr. 95, a presque supplanté sur la tête des jeunes femmes l'élegante coiffe de rubans et de dentelles.

« Qui voudrait prétendre, cependant, que la Bretagne, par exemple, conserverait son charme pénétrant et son cachet si particulier si le costume, ce costume si varié, si coloré, si pittoresque, venait à disparaître ? Et pourtant qui voudrait affirmer que dans 10 ou 20 ans, ce costume n'aura pas complètement disparu ?

« Je sais, les idées modernes pénètrent les pays les plus arriérés, le chemin de fer amène un peu partout du confort, de l'unité, de l'homogénéité. Mais, si tous les Français doivent avoir une seule patrie, doivent-ils aussi avoir le même costume ? Est-il nécessaire que l'Auvergnat s'habilite comme le Breton et la fille de Bretagne comme celle du faubourg Montmartre ?

« C'est peut-être une nécessité au point de vue social, en tout cas c'est une nécessité regrettable au point de vue « tourisme » ; tellement regrettable même que l'on pourrait, il me semble, faire des efforts dans le but de conserver dans la mesure du possible, ces si gracieux costumes de province (rien n'empêchant du reste leur modification et leur perfectionnement selon le goût du jour, puisque tout est perfectible), ainsi que ces jolies coiffes qui donnent aux paysannes de nos provinces une grâce, un charme et un attrait qu'elles sont loin d'avoir sous le chapeau moderne ».

« Nous ne pouvons que nous associer à ces réflexions. On sait que l'une des grandes préoccupations de l'U. R. B. est la préservation du costume. Dans la pensée des bardes, cette préoccupation vient immédiatement après le souci de conserver et de développer l'usage de la langue bretonne.

« Que nos compatriotes réfléchissent ! En se banalisant, outre mesure, ils n'attireront plus chez eux les étrangers. A qui bon brûler du pétrole par les routes (car on se laisse assaillir de l'automobilisme pour lui-même ! ) si c'est pour ne trouver sur son chemin que des rééditions de Paris ?  
« Gardons donc notre langue et nos costumes. C'est le meilleur moyen de n'être pas banals. Cette attitude est, pour nous Bretons, non seulement la seule digne, mais encore la seule profitable. En gens pratiques, nous ne devons pas négliger ce côté ! »

### Clémenceau journaliste

Clémenceau fonda et dirigea longtemps le journal *L'Aurore*. La presse parisienne, sans distinction de nuance

notre brûlante, qui n'ont pu détruire notre amitié. Merci de ce que tu as fait pour moi, je compte sur tes promesses. Adieu, ami très cher, ne m'oublie pas. Si je ne reviens jamais, songe... mais non, les redites sont inutiles, nous nous sommes assez expliqués, il y a trois nuits, à la Lande aux pierres ; l'heure me presse, adieu encore, je pars, mais je ne s'ose m'interroger... Est-ce la crainte ou l'espérance que j'emmène au fond du cœur ? Adieu, Olivier, une fois de plus, merci, reçois au moment où je te quitte, peut-être pour toujours, mon accolade fraternelle !

« Henry de PENHOËL MORVAN. »

« Le capitaine acheva cette lecture d'une voix émue. Le curé l'avait écoutée avec une attention profonde. Un silence suivit. L'abbé Lemoël parla le premier.  
« N'y a-t-il pas autre chose, monsieur le vicomte au fond du tiroir ?  
« Je ne crois pas ; non... Si... Un bout de papier... l'écriture de mon père... Des notes... Elles concernent le Penhoël. C'est étrange. » Henry de Penhoël partit pour les Indes, 1804 — Mort, 1845 — Dublin — lettre Smothan et fils — Madame de Penhoël de retour avec un enfant, Hervé de Penhoël. Renseignements à prendre, 1824. »

« Ces notes, très succinctes, s'arrêtaient là. Le recteur, les ourcis froncés, semblait en proie à des préoccupations pénibles. Il prit enfin la parole, pesant ses mots. Le regard fixé sur le visage du capitaine.

(A suivre)

Feuilleton du Journal « ARBOBL » 2

## Le Portrait de la Chambre Rouge

par Pierre D'ARLAY

CHAPITRE PREMIER  
— Il faut rendre l... prononça-t-il d'une voix presque inintelligible, avec un tel effort que sa peau devint violacée et les veines de son front se gonflèrent.

« Mon père, je suis là ! s'écria le capitaine, prêt à remplir tout vos ordres, dites, de grâce !...  
« Il faut... reprit le moribond, la bouche plus pâteuse, les yeux égarés.  
« Monsieur le comte, c'est votre ami, l'abbé Lemoël qui vous parle et Dieu vous écoute. »

Mais, après cette lutte suprême de la force physique, obéissant aux dernières impulsions de la volonté, le comte était retombé, et ses lèvres ne murmuraient plus que des paroles incohérentes.  
Hugon, désespéré, appuyait son oreille à la bouche de son père, le pressant de questions qui restaient sans réponse. Le préte pria ardemment.  
« Monsieur le vicomte, Dieu recevra dans sa miséricorde cette preuve de bonne volonté, dit-il, et vous accomplirez l'œuvre de réparation souhaitée par votre père.  
Hugon tressaillit et devint très rouge.  
« Réparation ! Qui vous dit, monsieur le recteur ? Je ne permets pas qu'on suspecte...  
« La main énergique et douce de l'abbé Lemoël étroitait le bras du capitaine. Hugon regarda le moribond. Ses yeux paraissaient remplis d'anxiété, d'attente...  
« Ego te absolvo ! murmura le préte et son geste béni descendit sur le front du comte de Boigenest, qui parut comprendre. Une minute plus tard ses traits s'étaient reposés dans la majesté seroise de la mort.  
« La raideur orgueilleuse du capitaine Hugon se d'tentit un peu sous l'empire de sa douleur. Après les cérémonies funébres, au milieu de la foule des amis et des indifférents, Penhoël reprit son calme lugubre et le jeune officier pria le recteur de lui aider à faire le dépouillement des papiers de son père.  
« Il éplorait une crainte vague, invincible, de trouver quelque pièce accusatrice, quelque document dont la teneur jetterait une lumière funeste sur la dernière scène de la vie du comte Ollivier. Le capitaine, cependant, seul en face du lui-même, ne se rappelait rien qui permit de suspecter l'honneur

de son père. Sa morgue faisait trêve, laissant ses souvenirs répondre devant le tribunal de sa conscience, et M. de Boigenest demeurait innocent avec l'aurole d'une intégrale loyauté. Malgré cela, son fils ne souhaitait pas d'autre témoin que le recteur, dans les recherches qu'il allait entreprendre. Elles ne furent guère laborieuses. Il régla peu de papiers anciens. Des lettres, des pièces administratives, prouvaient que le comte Ollivier avait accepté les idées de la Révolution, qu'il n'avait pris aucune part à ses excès. Il était parti comme volontaire, en 92, avait suivi Bonaparte, de victoire en victoire, dans la campagne d'Italie. Un espèce de mémorandum, de rares comptes du régisseur chargé du domaine de Penhoël, marquaient ces événements très peu remarquables, jusqu'au retour du comte Ollivier à Tréveneu, en 1804. Vers cette époque, la présence de son contrat, avec Mlle Rosen de Kergast, indiquait la date de son mariage ; les actes de naissance de ses enfants complétaient les documents qui se rapportaient à l'état-civil de la famille de Boigenest.  
« Monsieur le comte, votre père acquiesce au château en 91 ou 92, observa, un matin, le recteur, comme il allait, après le déjeuner, reprendre sa tâche en compagnie du capitaine.  
« Oui, répondit Hugon, mais mon père n'aurait pas à parler de ces temps troubles. Le marquis de Penhoël, quoique leurs opinions ne fussent point les mêmes, était son ami le plus cher. Il a disparu, je crois, à Quiberon. Dans tous les cas, je suis peu au fait de son

histoire, tout en ayant une sympathie singulière pour ce jeune homme, dont le portrait est demeuré suspendu dans ma chambre. Cette peinture impressionnait beaucoup mon père. J'ai aussi chez moi tout l'ameublement personnel du chef vendéen ; ces objets furent réduits, d'après les indications d'un vieux garde-chasse, qui est mort en mon absence, après avoir essayé vainement de m'écrire, m'a-t-on dit. Quelle sombre époque !  
« Je garde les opinions de mon pauvre père, saluant une ère heureuse de nouvelles libertés, mais, ces folies sanguinaires me font horreur, et je comprends les répugnances de ceux qui en ont été les témoins, pour les rappeler, surtout quand des âmes chères en furent les victimes. Si vous voulez, monsieur le curé, continuez le capitaine jetant le bout de la cigarette qui fumait, en donnant les explications précédentes, nous allons reprendre notre travail.  
« Il est près de finir, il me semble, observa l'abbé Lemoël et nous n'avons rien appris au sujet des dernières inquiétudes de M. de Boigenest.  
« Inquiétudes, si vous y revenez, monsieur le curé, répondit d'un ton sèchement ironique le vicomte Hugon, mon avis n'est pas le vôtre. Le rêve le plus futile peut troubler un cerveau affaibli par l'approche de la mort. Mon père délirait...  
L'abbé Lemoël fit un signe de dénégation imperceptible et marcha le premier vers le cabinet de travail où, sur la tablette d'un immense bureau de vieux chêne, s'étaient de nombreuses

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

politique, lui a offert l'autre jour un banquet. Au champagne, M. Clément...

Contre le rachat de l'Ouest

Les députés de la région de l'Ouest, réunis sous la présidence de M. Modeste Leroy, ont adopté, par 70 voix contre 4...

Ecole de notariat de Rennes

M. Albert Le Flanchec, de Trebeurden (Cotes-du-Nord), clerc chez M. Véran...

Carnet d'un Breton

L'autorité républicaine et le nouveau salaire des Députés. Le Député français...

l'année au lendemain du 23 Novembre. Les premiers excellent de la sottise des républicains...

Le principe de l'indemnité parlementaire

est, on le sait, fort discuté. Anglès, Espagnols et Italiens n'accordent rien à leurs représentants...

Le principe de l'indemnité parlementaire

est, on le sait, fort discuté. Anglès, Espagnols et Italiens n'accordent rien à leurs représentants...

M. Quilbrou, député de la Seine-Inférieure, croit-il, tout réparer en déposant sur le bureau de la Chambre...

Au Parlement

Chambre des Députés Séance du 22 novembre. La Chambre tient pour la première fois...

Au Parlement

Chambre des Députés Séance du 22 novembre. La Chambre tient pour la première fois...

trouent le petit supplément de solde, dont nous parlions au début.

Séance du 22 novembre

M. Renaud, ministre de l'Agriculture, déclare que le gouvernement établira une caisse de réassurance...

Séance du 22 novembre

M. Renaud, ministre de l'Agriculture, déclare que le gouvernement établira une caisse de réassurance...

fr. Une commission va s'occuper de l'affaire.

Séance du 27 novembre

Quelques subventions, seront données aux syndicats créés pour défendre les landes contre les incendies...

Séance du 27 novembre

La loi relative à la saisie arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers et employés est adoptée...

L'ASSURANCE MIXTE

Parmi les nombreuses combinaisons auxquelles donnent lieu les diverses applications de l'assurance sur la vie...

KAOZEADENNOU

Var al labour douar hag ar pezh a zell outan Klenvejou al loened

LES SCANDALES COLONIAUX

Tripotages et Concussions La Curée Un de nos lecteurs, soldat en garnison à Sontay (Tonkin), nous écrit :

Fétillidon du Journal "AR BOBL" 25

Ar Re-Wenn hag ar Re-Chlaz. Treget Brezonek gani KLAODA (Babs Plougastell) AR CHABITEN SPARTACUS (Kendalc'h)

pez a lavare; kalz a reaz drez an eneb. Hogen, komz a reomp eur ar mare ha n'oa deut c'hoaz douetanz ebed en spered ar Markiz.

dale'hmad; d'ar mare-ma euz hon histor, 150 den'hebenk a jomme dindanna.

gravez daoulinet er c'hoaz-all d'ar c'hao: Pa oa hanvet ar re holl a oa war an daolen, ar beleg a ganaz komzou kantad an De Profundis.

Satu, siouaz ! eun darvoud dipituz evidoc'h, Aotrou Markiz, eme ar person d'eo. Ar demezel ker-ze ! Penoz eta eo c'hoarvezet kement-se ?

Edouard, eme ar Markiz a vouez izel adarre, dizentet ho peuz a-benn diou wech ouzin hirio; gouzout a rit petra eo talvezet eoc'h.

teuchl da stanka, o'kiz pe giz raktaal ar c'hlevad a sko an den pa al loen-se.

Beo'g great experienceuz var kezeb ha var loead-all en eur frota d'ezout out o'hor'g vantis pe gant goudron,

ha neuze ar maro a zeuz liant, dindan un neubet heurlou pe neubet devedou, dre ma na c'helle ar c'hezuen soriall a-dreuz ar pex a vize lekad d'ezho var o'c'hoen'hen.

Pa vez laset loead, ar vulgale a vez p'p'et da vont da c'houlen al loenigou. Tout an dud a dar eta ez ez ebarz al loead d'eo loenik, mez ar pex na oar ket en darn vras anezo eo da betra e servihou.

Ar lenjen hag an domder a zo eta kraz aliez euz a givjevou hon loead. Goude bezas gouezet an traou-ze, lakat ar c'hezuen hag an troaza da zont en dro, a gieve ive soulaj aliez.

Ha neuze a profitez evit ajassa var an troaza. Lakit da virvi dek litrad dour hag eul liur hanter bennag a vrenn berit anezo epad eur hanter-heur, ha goude bezas aliez, taolit ebraz dek gram ha tri-ugant a sulfat de soud ha roi d'ezan da eva pa na vezo nul nemet klouar.

Adnevezit ar breparasion-se ha roi d'ezan ken aliez gwech ha ma zikrezo kaout seot'het. Na roi d'ezan da alibri nemet neubet a dra, plouz en e rastel.

AN DEMEZIOU

D'ar iaou 6 a viz Kerdu e vo eureujet en iliz Sant Lambert Vaugrad, ar barz Gaston Banault "Kistinn-Von" kelonner, gant an dimezel Josefina Gadreau.

D'ar sadorn 22 a viz Kerdu e vo eureujet en iliz Sant Nicolas an Hivre, August Pliand, deus Keraz, gant an dimezel Mari Philomen ar Gae, deus Karnoet.

Hon gourezhemennou mad d'ezho holl.

AR SERVICHOU BRAZ

D'ar meurs 11 a viz Kerdu, e vo kanet eur servich bras en iliz Motreff, evid repos eus Henri Remond.

KELEIER

Kerne-Uhel

Le Conseil procede ensuite à l'élection de deux nouveaux membres de la caisse des écoles en remplacement de MM. de Jaeger et Fréderic Mélou, démissionnaires.

On vote un nouveau crédit de 30 francs pour l'aménagement des fournitures scolaires dans un nouveau local.

Lecture est donnée des comptes de la caisse des écoles pour laquelle le Conseil accorde 500 francs par an. La situation accuse un excédent de 401 fr. 85.

Article 38 du budget, entretien et chauffage des écoles, M. le Maire demande le vote d'un nouveau crédit supplémentaire, le Conseil, comptant, vote 200 francs.

M. le Maire donne alors lecture d'une lettre du Sous-Préfet en réponse au vœu voté par le Conseil, au sujet de la transformation du bureau de poste, en bureau complet.

L'administration des Postes rejette purement et simplement la demande du Conseil. Sur demande de MM. Marchais, L'Hostie et Penn, le Conseil décide que lors du transfert de la poste rue Fontaine-Blanche, les boîtes aux lettres soient chez M. Baron et Bédard devant transférées, l'une au bas de la rue du Pavé, l'autre au bas de la rue de la Tour d'Auvergne.

Le Conseil nomme MM. Conan, Gueguen et Montfort pour la révision des listes électorales.

Il est ensuite procédé à l'élection des répartiteurs (titulaires et suppléants pour 1907). Sont nommés titulaires: MM. Duval, Le-Folléau, Saussay, Le Besoond, de La-Follet, Fontaine, Montfort, Penn et Gueguen.

Suppléants: MM. Marchais, Royer, L'Hostie, Le Hénaff, Quillou, Gourlaouen, Le Vincent, Le Sautez et Le Cléoh.

M. le Sous-Préfet a maintenant seul le pouvoir de désigner dans ces listes les 5 qui lui plaira et qui seront chargés de répartir les impôts en 1907.

M. le Maire expose alors au Conseil la situation du local occupé par la station des Etalons dans notre ville. Sur sa demande, le Conseil prenait acte des déclarations de M. le Maire promettant que les dépenses à faire seront couvertes par des avantages promis par la direction des Etalons, autorité M. Landon à l'entendre avec Mme Rivy, propriétaire des locaux, au sujet des dépenses qui ne devront toutefois pas dépasser 1.000 francs et qui seront payées par la ville à raison d'une augmentation de 5 0/0 par an sur le prix de location.

Lecture est donnée de deux lettres de M. Le Bras, directeur de l'école publique des Garçons, l'une au sujet d'une demande d'agrandissement de l'école, l'autre au sujet d'un vœu à émettre pour demander au Ministère l'affectation de locaux pour la bibliothèque scolaire. La première proposition est renvoyée à la Commission des Travaux et pour la seconde le vœu est voté à l'unanimité. Un crédit est voté pour la reconstruction de l'abri des poids publics, sur le Champ-de-Foire. Un autre crédit est voté pour permettre la prolongation du séjour de l'enfant Février au Sanatorium de Roscoff.

Le Conseil, sur la demande du Maire, l'autorise à faire abattre deux arbres placés hors de l'alignement sur le Champ-de-Foire. Le Maire informe les Conseillers qu'ils peuvent trouver au Secrétariat de la Mairie des bons payants pour le tournage économique. M. le docteur Marchais fait remarquer que ces bons ont peu de cours.

MM. Gourlaouen et Penn demandent que la place de la Mairie et l'ancien emplacement, et que l'on oblige les adjudicataires chargés de l'entretien des pompes à remplir leurs devoirs. Adopté.

M. Penn demande que l'on oblige les propriétaires à alimenter les fosses d'égouts. M. le Maire en prend l'engagement pour l'avenir, et déclare qu'il étudiera la question au sujet de celles existant déjà.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures 30.

La seule en sortant commentait vivement la conduite des Conseillers à cette séance, nul n'ayant posé la moindre question au sujet des deux réformes prétendues à l'égard de l'eau et l'éclairage!

AVIS. — M. Jean Solu, rédacteur à l'Ar Bobl, informe le public qu'il met en vente un grand choix de cartes postales, briostol et gélatine, ainsi que de superbes feuilles de papier à lettres et enveloppes brodées pour Noël et Premier de l'An, à des prix défiant toute concurrence.

La Sainte-Cécile. — La Musique Indépendante de Carhaix a fêté la Sainte-Cécile dimanche dernier. A cette occasion un bal avait été organisé le samedi soir dans la salle de la Mairie; un brillant orchestre a fait danser jeunes gens et jeunes filles jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Le lendemain, dimanche, la fanfare s'est rendue à l'église, où pendant la grand-messe elle exécuta ses plus beaux morceaux. La musique parcourut ensuite les principales rues de la ville, bannières en tête, au son d'instruments pas-redoublés.

A 4 heures, un magnifique concert a été donné au milieu d'une affluence considérable d'auditeurs qui n'ont pas ménagé les applaudissements.

Ces succès nous donne encore lieu de bien augurer de l'avenir de notre fanfare, qui ne s'arrêtera pas en si belle voie. Son sympathique chef, M. Louis Le Troadez, doit tout d'abord en être félicité.

Le luptat des morceaux joués par l'Indépendante, et qui sont très goûtés, sont aussi l'œuvre de M. Guédon, de Carhaix.

Le soir, un banquet a été donné à la Maison Blanche, chez Mlle Le Troadez. La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant tout le repas. Au champagne, le dévoué président, M. Guédon, a porté un toast à la bonne union et à la prospérité continue de la Musique. M. Le Troadez a donné lecture d'une lettre de M. Landon, maire, s'excusant de n'avoir pu répondre à l'invitation des musiciens d'assister à leur banquet.

Des chansons bretonnes et françaises se sont succédées tour à tour. C'est aux cris de: Vive la Sainte-Cécile! que l'on s'est séparé, emportant un précieux souvenir d'une si belle journée.

H. L.

— Elections. — Quatre conseillers municipaux sont à élire dimanche prochain, 26 décembre. L'Union démocratique présente MM. Joseph Pison, peintre; Christophe Fontaine, serrurier; J. L. Thomas, commerçant; et Hippolyte Trévenne, tailleur de pierres.

Leur élection paraît assurée au 1er tour.

— Avis. — M. Jean-Marie Le Vincent, teneur, habitant place d'Argillon (Aux Classes Laborieuses), informe les cultivateurs et les bouchers, qu'il est acheteur de cuirs verts à 1 fr. 05 le kilo.

Four Sant-Andre. — Diriaou emañ hut foar Sant-Andre ana. Eur bobl a dut a oa deut en kear gant trainou ar mintinvez, gant keri, ha var droad. Ebarz ar ruiou, holl gwiskamanchou Breiz-Izel en em groaza: bragiol-br Langonnet gant ar mil-boton, dillad berlinn Brenniz gant o botonou glaz, Leoniz, mac'hadourienkezek, Kerneviz marc'hadourien saout, Kallagiz, gant o chuppennou voutouz, holl e oant deut d'ar foar, hag an afferou a zo et evit ar gwella.

Supplément de juge de paix. — Par décret en date du 22 novembre 1906, M. Jean-François Manchec, notaire à Poullanc, est nommé suppléant du juge de paix de Carhaix, en remplacement de M. Anthoine, démissionnaire.

Exploit d'apaches. — Un soir de ces jours derniers, un vitrail de l'église de Carhaix a été criblé de pierres par des malfaiteurs restés inconnus.

La fenêtre dont plusieurs barres de fer étaient tordues, ne portait pas moins de 27 trous de différents diamètres.

Une quarantaine de pierres, pesant entre 250 et 400 grammes ont été relevées à l'intérieur de l'église; sous la fenêtre, à l'extérieur, on a trouvé plus de 60 de différents grosseurs.

Une enquête est ouverte.

COMMENT CHOISIR ?

Faire un choix utile entre tous les remèdes vantés, dans les affections des bronches et des poumons, n'est pas facile. Que nos lecteurs nous permettent donc de leur indiquer la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1905. C'est le seul remède connu qui calme instantanément les accès d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérisse progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 50 adressé à Louis Legras, 139, B<sup>is</sup> Magenta, à Paris.

Kerne-Izel

Léz-warn koreksional. — KASTELLIN, Laérnon: Alexis Konan, c'hoazek vloaz, marc'hadour en Landivioch, Yann-Nikolas ha Yann-Loeiz Signor, noat-tek vloaz, devezour en Kemperle a zo kompariet dirag ar vana evit beza zambou-labret eur somm ar'hani a saou-chant-ugent liur da Franches Lamotte, hag o veza hen lodennet etrezo.

Kondaonet int bet: Alexis Konan, da dri mil prizon; Yann-Nikolas da zraou viz prizon; ha Yann-Loeiz Signor da c'hoazek devez prizon gant lezen gortoz o zri.

KASTELL-NEVIZ. Taolou: Franches Ferrellek, eiz vloaz var-n'ugent, devezour en Kastellnevez a zo bet kondaonet da gant liur amand gant lezen gortoz evit beza roet taolou d'a vamm-gaer ha d'a wreg.

PROIZIAR. Taolou: Guillemin Chevalier, c'hoazek vloaz var-n'ugent, botr-feller en bourk Plodiern, en deuz roet taolou d'a wreg; kondaonet eo bet da eiz devez prizon gant lezen gortoz.

POVLEAZIHOZ. Filouterez: Yvon ar Goff eiz vloaz-ha-tregont, devezour, en devoa resevet dillad ha traou-all gant urz d' rei d'ez her'chen. Elec'h o kondaoman en devoz miret an-gant. Kondaonet eo bet evit se hag evit beza chomet heb dond dirag ar varn, da eur mit prizon.

EXEZ-SIZON

An Ivantor. — Dimec'h-vintin, ma var-n'ugent euz a viz Du eo bet gant ivantor iliz parrez Exez-Sizon. Prefet ar Finistère a ioa eno gant Rouquier, komiser ispisial ker Kermpor; Goyet, kontrol-skrivaner ar prefet, ha Roger, mestrol, karget evit ober an ivantor.

An aotrone-man ha c'hanter-kant jardand ar devoa kemeret eur vad dre-dan evid mond betek an enezen. Kalz o deuz bet da c'houtaniz o tremen ar mor eun tan dirollen an deiz-se.

Mear an enezen, an aotrou Guiller, en deuz resevet ar prefet var beg ar c'h'al.

Goude, ar prefet a zo eat da velet an aotrou person en e bresbytor. Chomet int eur pennad da gozael. An aotrou goude hag ar jardand a zo dirag an iliz; mez neuz ket a voien d'ezou mond tre ebarz, gar ar barrezoniz, merc'hed ha mortolodet, a zo aze o tifon iliz o Doue.

D'an trede gour'hemenn ar c'hoazek, ar jardand o deuz urz da sku-ba an dud a zo e tro an iliz.

Neuze, eur gann terrupl a zav; ar mein a gouza war pennou ar zoudard; epad an amzer-se an nor a zo bet gallet difonsa anezh hag ar c'hoatroler en deuz great e labour, dindan al hêpadek hag an hu.

De greiz-deiz e oa achuet an ivantor, mez, gwall-veur amant gant kalz a zrouk. Goude beza leinet mad d'ezo en ti an aotrou Portzmogour, ar prefet hag e dud o deuz kemeret ar vad da return d'vrest ha pob unev euz d'garter.

Epad an ivantor a zo bet klevet ar gomz-ma kouezet deuz muzellou eur morañ: «Varlec'h an dra-ma n'euz ket mul moien servicha ar vro!» Meur dre ar vro heman a intente ar Franz.

Leon

MONTROULEZ

Un procureur chdté. — L'agence Havas publie la note suivante: «A la suite de l'incident du Nouvel-État de Bretagne, et comme sanction à l'enquête ouverte, M. le garde des sceaux vient de décider le déplacement de M. Chardon, procureur de la République de Morlaix.»

On se rappelle que ces fonctionnaires avaient fait perquisitionner au Nouvel-

État. Ils croyaient pouvoir entrer dans les bureaux de rédaction comme dans des granges. C'est un juste châtiement.

LANNEUFRET

Eur vioch penfollet. — Eur marc'hadour saout deuz Lanhouarne a oa o tizrei deuz foar Sant-Katel e Lanneuven gant eur vioch prenet gantan er foar.

E-kichen Kerbezaat, ar vioch a g-germeraz arben, a gomansaz da c'h'aloupat var an heur braz, ma renke ar beajourien te'het en he arak.

Evels an anevad a zo bet chomet er-meaz epad an noz, o c'h'aloupat.

Disul en em gavaz e karter Kresc'h-Milloc'h, pa falvezaz d'an dud deuz ar c'harter, mond d'hi staga, mez ar vioch edo ato kouarnet, hag a ranke an dud en em zastum en o ziez.

Erfin, d'ar sul d'abardaez, evit miret ar maleur divar an dud, Jean-Marie Person ha Saik Sallou gant o fuzulou hag ive par gwaz deuz Kresc'h-Milloc'h o deuz lac'het ar vioch. Ar vioch a zo bet koustet 250 lur, deuz foar Lanneuven.

LESNEVEN

Ar Foar. — Dilun diveza e oa e Lesneven, foar ar viz. Evel ma oa brao an amzer foar marc'hadourien kezek, saout ha moeh a oa diredet var plasennou ar foar.

Scout-leuz a zo bet gwerzet mad, a priz ul hag ive ar c'hezek: Aleiz a zo bet prenet gant marc'hadourien spagnol. Ar moeh a zo bet gwerzet daouzek kwennel al liur.

LANNEDERNE

Pardon. — Disul kenta d'an 2 a viz Kerzu a vo lidet pardon Sant Houardon, patron an iliz parrez.

Foar Santez Katel. — Disadorn diveza eo bet e Lannederne foar vraz Santez Katel. Ar foar a zo bet mad tre.

ENEZ EUSA

Eun hostizes mastaret gant soudarded. — Eun neubet soudardet kazer-net en Eusa, o deuz kelic'het eun hostiler dalc'het gant eun intanzez iouannik, ha torret an nor. Forset o deuz an hostizez da zond er-veza he gwele. Ar serjent a oa ganto en deuz tennet eun lenn revolver varnhi ha bleset anezh. Goudeuz ar soudarded o deuz mastaret an hostizez an eil var lere'h egile. Ar serjent a zo bet lakeet er prizon.

Treger

PLEUVIAN

Sovetach. — Ar vatiment Herri-Rivier, kabiten Paranthou gant an Arvor, a n'em gave en relach er Koo'h-Velen. Damdost dezant eur potrik iouannik eiz vioa e oa o'hoar' var bord eur c'hano. Kuzera er barz ar mor, ha bet vije teuet. Ki ar c'hantien, eur c'hi kaer a Douar-Nevez, a lampaz en dour, hag a deuz a-benn da sovetae ar bugel, pehini a oa dilavar pa oa laket en fill an aot. Ar zikour a resevez kerent en digasaz prim awalc'h en due.

DERNIERE HEURE

Un fait sensationnel

Poussés par les remords, l'abbé Delarue et Mlle Frémont sa compagne ont résolu de se séparer pour faire pénitence chacun de son côté. Ils ont écrit au «Matin» une lettre fort explicite dans laquelle ils demandent pardon à Dieu et aux hommes.

Labour-Douar

Al lezen var darvoudou al labour-kear a vo hastant eur aplihet da labour ar meazou.

An Aotrou Viviani, ministar al Labour, a ia da boz eur mennad var buro ar Chambouch, evid goulen chenchamant en lezen an 9 a viz Ebrel 1898 var darvoudou al labour-kear.

Beteg-henn, c'hoar-our, kultivatorien; al lezen-se na zellie nemed euz ar batronez hag an quierrien o labourat var vierhiou: labourerien an douar ne oant ket lakeet e-barz. Da lavaret eo, pa zigouezae gant eun tiek kaout eur mevel, eun devezour, eun domestik bennag hag a zeuz da veza bleset, goullit pe gwall d'ep-e-kreiz e labour, n'en vije netra da b'asa d'ezan.

Viviani a fell gantan chench an drêze, ha mar tremen e ouestl, ar per-c'hennou divar-ar-meaz, ha kemend merour a implijo mevelien, o devo da respont deuz o darvoudou, ha da b'asa o louzouz, mar be red d'ezou chom heb labourat, en tu-all da bevar devez, ha mar deuz bet eur serifikat medecin.

Evel ar batronez a vicher, ar batronez divar-ar-meaz a c'halle en em asuri d'eur gompagnonez bennag, en eur rei d'ezhi bep bloaz eur c'hementad ar-chant muzulet divar ar som komanat a baston d'eo mevelien. — Ali an dud fur zo e ma ar baotred-ur o kas al labour-douar var hent ar revin, gant ar sort lezennou!

BIBLIOGRAPHIE

Aux artistes, aux amateurs de musique. Je veux dire une nouvelle qui aura ses partisans. Va paraître, en effet, une revue trimestrielle de musique populaire: Les Chansons de France (1), sous le patronage

de la «Schola Cantorum», et des maîtres les plus illustres, Bourgault-Ducoudray, Mistral, etc.

La but à poursuivre, est de «faire un véritable et complet recueil de tous les trésors épars de nos vieilles mélodies: faire chanter et remettre en honneur la vieille chanson française dans ce qu'elle a de plus rare et de plus artistique, et en même temps combattre la mauvaise chanson et l'art factuel qui nous inondent.»

C'est bien là, le but moralisateur du programme «les bardes armoricains. Il va sans dire que les chansons de chez nous auront un très large part dans la revue, et des collaborateurs désintéressés veulent bien dans l'intérêt de l'art en général et du bon renom de Breiz-Izel, lancer aux échos idéals potiques, d'un charme intense, qui dévorent l'âme bretonne. On nous appréciera davantage dans une œuvre de ce genre, et nous contribuerons à moraliser le monde et l'art.

L'illustre Schuman disait: «Ecoutez avec attention les chansons nationales, c'est une mine inépuisable, où l'on trouve les plus belles mélodies, qui nous donnent une idée du caractère des différents peuples.» Il eût pu ajouter: «et de la beauté des âmes.» Allons-y donc de tout cœur, tout au moins par l'abonnement.

Pour terminer cet appel ou plutôt cet avis qu'humblement je donne aux lecteurs de l'Ar Bobl, je ne résiste pas à l'envie de citer cet extrait de la lettre de Mistral, au directeur de la revue nouvelle:

«La tradition familiale ayant été détruite par l'enseignement scolaire, on peut constater aujourd'hui que de tout ce que l'écolier apprend à l'école primaire, comme littérature, rien ne survit dans sa mémoire. C'est pourquoi, pour satisfaire le besoin de chanter qui est propre à la jeunesse, il s'accroche bêtement à tous les refrains idiotes que le café-chantant lui serine ou lui bagille.»

Il serait pourtant si facile, si joli et si honteux, de faire chanter à nos enfants la fleur des chansons populaires, particulièrement à chaque province, non pas traduites et déformées, mais dans le dialecte de la région et des aïeux!

Si votre publication pouvait rendre à notre peuple un peu de cette poésie, qui est la joie de l'âme en fleur, vous seriez, cher Monsieur, versé à l'assouffissement de l'école pure qui restaure.»

Je souscris de tout cœur à ce que dit Mistral.

Rik.

BULLETIN FINANCIER

Marché irrégulier et lourd. Le rente française cotée à 95.80. Extérieure 95.12. Turc 94.77.

Les valeurs de crédit sont soutenues, celles de chemins de fer résistent. Paris, les derniers, les obligations nouvelles 5 0/0 Victor-Minas sont l'objet d'échanges suivis entre 445 et 447.

R. 1945. Brissac 348. Les souscriptions non privilégiées aux nouvelles actions de cette société sont attribuées intégralement pour les demandes de 1 à 25, et celles de 26 à 62 reçoivent 25 actions. Les souscriptions supérieures à 62 reçoivent 40 0/0 des dernières dates.

Les obligations Lille-Roubaix-Tourcoing est fermé à 292. Le coupon représentant l'intérêt trimestriel de 0 0/0 sera mis en paiement au mois de janvier.

Les obligations 5 0/0 du port de Paris vont être émises prochainement à 463.70, jouissance du 1<sup>er</sup> janvier. Un coupon trimestriel de 2 fr. 77 pour la période du 20 novembre au 1<sup>er</sup> janvier, sera payé à cette dernière date.

Les actions ordinaires et privilégiées de la Compagnie fermière des charbonnages de Prokhorov sont en hausse marquée. La production des charbonnages s'est développée, les prix de vente ont augmentés dans les proportions de 3 1/2 cepecks à 10 cepecks, prix actuels.

La Queesland Copper donne lieu, aux environs de 47 francs, à des achats nombreux qui justifient son excellente situation financière et les réels éléments d'avenir dont elle dispose.

Marché de Paris (la Villette) du 28 Nov.

Table with 3 columns: QUANTITÉS, Prix du kilogramme, Poids vi. Rows include Boeufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

CÉRÉALES (Bourse de Commerce)

Table with 3 columns: LES 100 HELOS, AVAINES, SEIGLES, FROMENTS, FARINES. Rows include Courant, Prochain, Janv.-Fév., Tendances.

Tribune du Travail gratuite

DEMANDE

JEUNE HOMME, très bonne conduite, très bonne instruction, belle écriture, demande un emploi. Ecrire à M. Pierre Mameur, Les Riom, La Roche-Maurice, Finistère.

JEUNE HOMME, 27 ans, ayant fait 3 ans de service dont 2 comme espagnol, demande une place. Ecrire à M. Y. Philippe, Kernvez, Lax, Finistère.

Bulletin des Ventes et Locations

BICYCLETTE d'occasion état neuf, de 125 francs. A céder immédiatement pour 120 francs. Marque "Globe" garantie 5 ans.

DEUX CARRIÈRES D'ARDOISES

A LOUER

Jeux de société

Si vous désirez des plants de les espèces de toute première qualité pour faire du bon cidre et pour rapporter tous les ans.

Adressez-vous à M. GUERNALEC, jardinier, avenue de la Gare, à Carhaix, le samedi, sur la place aux Veaux.

ELEVEURS :

Monsieur PIERRE POSTOLLEC, Agriculteur à Kerledan, Plouguier, vous informe qu'il est propriétaire d'un Taureau Durham Poir, qu'il met à votre disposition pour saillies.

Etude de M<sup>e</sup> LEFÈVRE, Notaire à Carhaix

A CÉDER Immédiatement

Après Décès En la Ville de Carhaix UN FONDS DE COMMERCE de Draperies, Nouveautés, Chapellerie et Ameublements

Etude de M<sup>e</sup> LEFÈVRE, notaire à Carhaix

VENTE

Le Mercredi 26 Décembre 1906 à 2 heures de l'après-midi

En l'Etude et par le Ministère de M<sup>e</sup> LEFÈVRE, notaire à Carhaix

Premier lot. — En la commune de Carhaix. — Une maison, place au Charbon, avec cour et remises.

Revenu : 540 francs. Mise à prix : 3.000 fr.

Deuxième lot. — Au lieu de Poulpry, un parcelle de terre dite Parc-St-Sinogone, d'une contenance de 74 ares 30 centiares.

Revenu : 160 francs. Mise à prix : 3.500 fr.

Troisième lot. — En la commune de Carhaix. — Au lieu de Poulpry, un parcelle de terre dite Parc Poupry, d'une contenance de 73 ares 30 centiares.

Revenu : 150 francs. Mise à prix : 3.000 fr.

Quatrième lot. — En la commune de Carhaix. — Aux dépendances de la Rue Neuve, une parcelle de terre dite Parc Bras, d'une contenance de 1 h. 02 a. 70 c.

Revenu 185 fr. : Mise à prix : 4.000 fr.

Cinquième lot. — En la commune de Carhaix. — A la Rue Neuve, une parcelle de terre dite Parc Biau, d'une contenance de 3 a. 20 c.

Revenu 60 fr. : Mise à prix : 1.400 fr.

On traitera de gré à gré. Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Lefèvre.

Etude de M<sup>e</sup> Paul LE BOUAR, notaire à Gourin (Morbihan) Docteur en Droit

A VENDRE

Le Mercredi 26 Décembre 1906 à 2 heures de l'après-midi En la Ville de

Etude de M. GUIVARCH, notaire à Carhaix
A Louer pour le 20 Septembre 1908, en la commune de LOCARN, le METAIRIE du GRAND FOLLEZOU, comprenant au cadastre: Sol et dépendances 57\*70 Courtils et terres labourables 21\*27\*30 Landes et pâtures 49\*30\*90 Prés 2\*68\*70 Bâti 3\*28\*30 Et un Etang desséché d'une contenance d'environ 16 hectares.

A LOUER Immédiatement Un Vaste Local AYANT SERVI D'IMPRIMERIE situé au Carhaix, à CARHAIX et pouvant servir à différents usages. S'adresser à M. Coic, Carhaix.

A VENDRE UN BON BILLARD A MATÉRIEL DE CAFÉ composé de glaces, chaises, tables en marbre. FACILITÉ DE PAIEMENT S'adresser pour tous renseignements au Café de Bretagne, à Carhaix.

Table with 10 columns: Kerserao, Montronlez, Landorno, Gwengamp, Kemporle, Gourin, Kastollin. Rows list various agricultural products and their prices.

Manufacture d'Orgues, Pianos HARMONIUMS

HERMANN WOLF QUIMPER Réparations et Echanges Représentant de toutes les Marques. Seule Maison qui FABRIQUE dans les Cornouailles, le Léon, le Trégor et le Vannevaux.

Les Broyeurs d'Ajoncs HACHE-PAILLE

TANVEZ-LEVER & FILS Usines Hydro-Électriques de la Tourette et Pont-Ezer GUINGAMP sont reconnus les meilleurs Catalogue franco

Charcuterie - Comestibles RESTAURANT J. GEOFFROY RUE DU SEL - CARHAIX Produits de 1<sup>re</sup> qualité PRIX MODÉRÉS - MODERATE FARES - PRIZIOU IZEL

Grand Hôtel de la Tour d'auvergne CARHAIX J. ADAM, Propriétaire Correspondance du Touring-Club Anglais et du Touring-Club de France. Table d'Hôte à toute heure Garage pour vélos; Pôsses pour automobiles; Omnibus à tous les trains; Voitures de louage. Brezonek a gomzer ENGLISH SPOKEN A very comfortable Hotel for travellers Moderate fares

PLUS de FUMÉE dans les APPARTEMENTS Par le défumage Système PITON S. G. D. G.

LOUIS BANIEL Entrepreneur à CARHAIX (Finistère) à l'honneur d'informer le public qu'il est pour l'arrondissement de Morlaix et l'arrondissement de Châteaulin, le seul concessionnaire du système PITON. Défumage avec garantie. Garantie écrite avant l'exécution des travaux. Réqueste après succès certain. Ce système ne faillit jamais. Il est représenté dans 45 départements de la France.

Construction Agricole de Landerneau E. BELBÉOCH Ingénieur-Constructeur BRABANTS PERFECTIONNÉS BREVETÉS. Herse Canadiennes et à Hérisson EXTIRPATEURS A DENTS FIXES ET A DENTS FLEXIBLES Houes et Semoirs extensibles BROYEURS - MACHE-PAILLE Toutes mes Charrues ÉMIETTEUSES ont le corps en acier trempé, et les versoirs à écartement variable; la glissière en acier plat. Comme travail elles sont absolument supérieures à toutes les charrues connues. (Demander les références.) - Représentant à Carhaix: Louis LE BESCOND. HORS CONCOURS: Exposition Nationale de Pontivy (2 Novembre 1905)

GRAND CHOIX D'ARMES COUPELLERIE MACHINE A COUDRE GRITZNER ROTATIVE à très grande vitesse La plus nouvelle et la meilleure MACHINE du Monde Vente à terme, Réparations

LA TERRE On vient de lancer un nouveau globe terrestre, d'une rigueur et d'une exactitude qui répond à tous les desiderata par les renseignements extrêmement complets qu'elle donne. Ses avantages pratiques sont multiples: limitation en couleur des pays et des chaînes de fer; routes internationales; principales villes de France et du monde; points de repère permettant de trouver immédiatement sur la carte la situation cherchée, lignes de bateaux, ports, etc. Le tout d'une très grande clarté et d'un emploi des plus faciles. Ce globe a une supériorité précieuse sur tout ce qui s'est fait jusqu'ici: elle est imprimée sur toile caoutchoutée. Qu'elle soit à la longue poussiéreuse et sale, un coup d'éponge et elle reprend son neuf. Voilà une très appréciable garantie de durée. Ce globe fort joli convient à tout le monde; aussi bien au commerçant qu'au père de famille, au militaire, qu'à l'instituteur, pour l'instruction comme pour l'agrément et nous n'hésitons pas à le recommander chaudement: il mesure 1 mètre de circonférence: son prix est de 25 francs, mais on peut, actuellement, en souscription, l'avoir pour quinze francs. Le demandeur pour ce prix au journal AR BOBL, dans les bureaux duquel on peut le voir, et en envoyer le montant en mandat-poste. Toutes les expéditions sont faites franco GARE la plus rapprochée. Prière de nous l'indiquer. Carhaix, Imprimerie du Peuple Le Gérant: Louis GOURLET.

MARIE AINÉ Place Emile-Sowestre et 1, Rue Pont-Notre-Dame MORLAIX (Finistère) GRAND HOTEL DE BRETAGNE le plus rapproché de la gare 10, rue Victor Massé - LORIENT TENU PAR M<sup>me</sup> LE CONTE-BOZELLE Garages. - Confort moderne. - Téléphone: 65. - Bains. - Chambres noires. - Omnibus à tous les trains.

Edouard ROUILLARD, Marchand-Tailleur CARHAIX DRAPERIES FRANÇAISES & ANGLAISES Complète Haute Nouveauté sur mesure. DEPUIS 45 fr. Spécialités de Manteaux fourrés pour Hommes Dames et Enfants VÊTEMENTS et PÉLERINES CAOUTCHOUC sur mesure, pour Hommes et Dames. PALETOTS de CHURS, PALETOTS de TOILE CRÉE et HUILÉE pour Cultivateurs

CONCOURS SPÉCIAUX: 1878, Quimper, Médaille d'Argent. 1880, Rennes, Médaille d'Argent. 1885, Vannes, Médaille d'Or. 1886, St-Brieuc, Médaille de Vermeil (1<sup>er</sup> prix) Représentant pour la Région de Carhaix: F. AUFFRET, Grande-Cour

AVIS AUX BOUCHERS, Charcutiers, Boulangers, Pâtisseries, etc. L'Imprimerie du Peuple à l'honneur d'aviser sa clientèle qu'elle est à même de livrer toutes commandes de Papiers d'Emballage imprimés pour Denrées alimentaires, blanc, pelure ou mousseline, par 100 kilos, aux mêmes prix que les maisons du Havre, de Paris ou de Nantes.

MANUFACTURE de FAIENCES BRETONNES Maison fondée en 1778. FAIENCES communes ARTISTIQUES (marque déposée) POTERIES Grès TERRES CUITES Jules HENRIOT-TANQUEREY LOC-MARIA, QUIMPER Exiger la Marque déposée sur tous les Produits artistiques de la Maison

TUD DIVAR ar MEAZ eoz a gantonioù KALLAK ha MAEL-KERAEZ EN TI LOUIS AR BOULCH en Parrez PLUSKELEK, e kafet: Diganereseed-Leaz "LISTER" Haderezed ELER-BRABANT a bep sort hatte HAG a bep sort p'ris PRESQUEROU Mekanikou da zrailla avalou Mekanikou da labourat douar en pep stum.

COMPAGNIE D'ASSURANCES "LE SOLEIL" 44, rue de Châteaudun, PARIS INCENDIES, VIE et ACCIDENTS Représentant: SAMUEL PALIERN, négociant en vins et spiritueux, à Gourlaix et Agent Général pour les cantons de Carhaix, Mail-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat et Châteauneuf. Des Agents sérieux sont demandés.

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES Henri BAVARD DENTISTE 2, Place Thiers, à MORLAIX Visite tous les jours non fériés de 9 à 5 heures.

"La Prévoyante" Société de Capitalisation pour la jeunesse avec garantie en cas de Décès (Régularité prouvée soumise au Contrôle de l'Etat) On demande un agent avec références dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteaulin (Carhaix excepté). Écrire le plus tôt possible à M. Coic, agent général, à Carhaix.

L'ivrognerie n'existe plus Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis. Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir. La poudre COZA veut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance, car elle produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool. Elle opère silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'ivrogne peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé sa guérison. La poudre COZA a reconstruit des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du désespoir, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes. L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande, un livre de renseignements et un échantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.

VINS Vins de Table ROUGE ET BLANC Garantis vrais BORDEAUX Adhémar de MONTELL PROPRIÉTAIRE-RÉCOLTANT Pavillon du Haut-Rocher Saint-Etienne-du-Lisse CASTILLON (Gironde)

Bonvieu labour-douar mod nevez parfeteet MAGNIER-BEDU L'Iner-Obere en GROSLEY (Seine-et-Oise) Diskuzadegou Euntre-brolou LIÈGE 1905, ha MILAN 1906 PRIZIOU BRAZ Dralleres trein nevez adorrapi ho chern Dralleres-velout gant troerz adarrz a ch'hal maiz 3000 lur an heur. ERB-BRABANT eur SOG'H ha daou SOG'H gis an Amerik, evid douarou gieb Labour disp'ar, gent an neubutez p'ou

Machines à tricoter De tous Systèmes APPRENTISSAGE GRATUIT Facilité de Paiement M<sup>me</sup> CORBEL MORLAIX (Voir les Modèles au Magasin)

Bretoned! M<sup>me</sup> ROBERT de Roazon, diskennet da eva ar bannac'h ha da zibri eun tam boued en hostaleri Prosper ROBERT CAFÉ BRETON 55, Avenue de la Gare, RENNES CAFÉ-CONCERT, DE 8 HEURES A MINUIT

EXPERTISES pour Partages et Renables ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LES ACCIDENTS ET SUR LA VIE Représentation des meilleurs Maisons de Vins et Spiritueux "FINE REDEMPTOR" MACHINES AGRICOLES MARÉCHAL

François HERVÉ Propriétaire-Cultivateur LA CHAPELLE-NEUVE par Plougonver (Côtes-du-Nord)

Comptoir Agricole de Bretagne Veuve MARÉCHAL 21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC Vente à l'essai Machines garanties contre tout vice de construction et de bon fonctionnement. N'achetez rien sans visiter les magasins du Comptoir, vous y trouverez toujours un choix considérable de Pressoirs, Moulins à poignées, Moteurs Japy, Tararets et Trieurs, Ecrémeuses Lanz, etc. etc. Représentants du Comptoir à Carhaix: M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> GUILLOU & FILS Sur le Château FORGE ET CHARRONNAGE. - RÉPARATIONS